SIEVI l'eau pure
Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs

DSP SIEVI 2020-2024

Rapport annuel



sur le **Prix** et la **Qualité** du Service public de l'**Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

TABLE DES MATIERES

1 ORGANISATION DU SERVICE 2

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 2
1.2 LES ELUS ET L'EQUIPE 3

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

2.1 MODE DE GESTION DU SERVICE 4
2.2 FAITS MARQUANTS EN 2024 5
2.3 CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT 7
2.4 NOMBRE D'ABONNEMENTS 8
2.5 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU 9
2.6 PRODUCTION 9
2.7 ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS) 10
2.8 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE 10
2.9 AUTRES VOLUMES 10
2.10 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) 10
2.11 RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES 11

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 12

3.1 DELIBERATION FIXANT LES TARIFS 12
3.2 MODALITES DE TARIFICATION 12
3.3 RECETTES (EN €) 15

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE 16

4.1 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 16
4.2 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 17
4.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX 18
4.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION 19
4.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES 19
4.6 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU 19
4.7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE 20

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 21

5.1 TRAVAUX REALISES PAR LE SIEVI AU COURS DE L'EXERCICE 21
5.2 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE AU COURS DE L'EXERCICE 22
5.3 TRAVAUX BUDGETES PAR LE SIEVI EN 2025 23
5.4 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 24
5.5 AMORTISSEMENTS 24

6 ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE 25

1 ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le SIEVI, Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs, a été créé par arrêté préfectoral du 16 septembre 1933 et compte 17 communes en 2020 dont :

- **16 communes pour la compétence « eau potable »,**
- **17 communes pour la compétence « Assainissement Non Collectif ».**

Ces communes sont réparties sur deux EPCI :

- Communauté de communes Alpes Azur (CCAA),
- Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)

Tableau synthétique des compétences du SIEVI :

Communauté	Commune	Compétence AEP - Production	Compétence AEP – Distribution	Assainissement non collectif
CCCA	Aiglun	X	X	X
	Cuébris	X	X	X
	Pierrefeu	X	X	X
	Revest-les-Roches	X	X	X
	Roquestéron	X	X	X
	Sigale	X	X	X
	Toudon (Ecarts)	X		X
	Tourette-du-Château	X	X	X
CASA	Bézaudun-les-Alpes	X	X	X
	Bouyon	X	X	X
	Caussols			X
	Conségudes	X	X	X
	Coursegoules	X	X	X
	Les Ferres	X	X	X
	La Roque-en-Provence	X	X	X
	Saint-Paul-de-Vence	X	X	X
	Tourrettes-sur-Loup	X	X	X

Autres informations :

- Existence d'un schéma de distribution : OUI
- Existence d'un règlement de service : OUI
- Existence d'une CCSPL : NON

1.2 Les élus et l'équipe

Par application de la loi NOTRe depuis le 01/01/2020, la **CCAA** et la **CASA**, par **mécanisme de représentation-substitution**, représentent les communes au sein du syndicat.

Chaque EPCI nomme **un(e) délégué(e) titulaire** et **un(e) délégué(e) suppléant(e)** pour chaque commune adhérente.

Le comité « eau potable » du SIEVI est donc composé de
16 délégués(es) principaux et **16 délégués(es) supléants(es)**.

Le comité est géré par le **COMITE SYNDICAL**
qui élit en son sein **le Président** et **le(s) Vice-Président(s).**



Jean-Pierre CAMILLA
Président
Maire de SAINT-PAUL DE VENCE



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Alexis ARGENTI
Vice-Président
Maire de LA ROQUE-EN-PROVENCE

Le comité élit un **BUREAU SYNDICAL**
Composé du Président, des deux Vice-Présidents et de 7 autres membres.
Le comité peut déléguer au Bureau certains actes d'administration courante et certains pouvoirs.

Le comité élit un **BUREAU SYNDICAL**
Composé du Président, des deux Vice-Présidents et de 7 autres membres.
Le comité peut déléguer au Bureau certains actes d'administration courante et certains pouvoirs.

Le fonctionnement du syndicat est assuré par un service de **7 personnes**. Outre les tâches comptables et administratives classiques, ce service assure la préparation des études permettant au comité d'arrêter ses choix techniques et budgétaires. Il assure également en maîtrise d'œuvre interne le suivi de la majorité des chantiers réalisés sur le réseau syndical.

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Mode de gestion du service

Le SIEVI est le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire, du réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire des communes adhérentes. La distribution d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial.

La gestion du réseau est déléguée à une société privée dans le cadre d'un contrat de concession dont l'attributaire est la société **Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Procédés MP OTTO**.

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2020 pour une durée de **3 ans** (jusqu'au 31/12/2022) ou **5 ans** (tranche conditionnelle jusqu'au 31/12/2024).

Par délibération N° 2022_02_515 du 21/02/2022, le Comité Syndical a décidé d'affermir à compter du 1er janvier 2023 la tranche conditionnelle de 2 ans du contrat.

Cinq avenants ont été signés :

- Avenant 1 du 29/06/2020 : pour confier la gestion technique des attestations de desserte en eau au délégataire,
- Avenant 2 signé le 29/06/2020 pour la réécriture de l'article 92.1 du contrat à la demande des services fiscaux,
- Avenant 3 du 21/12/2021 portant modifications de plusieurs articles du contrat (ILVNC, prix BPU travaux…),
- Avenant 4 du 03/08/2023 portant modifications de plusieurs articles du contrat (tarification progressive, fonds sécheresse, prix BPU travaux…) afin de prendre en compte l'impact du changement climatique en adaptant le service public de l'eau potable au travers de trois volets d'actions pour économiser et protéger la ressource, cibler les travaux prioritaires par la création d'un Fonds « Sécheresse » dédié, inciter à la sobriété des usagers par la mise en œuvre d'une tarification progressive,
- Avenant 5 du 10/01/2024 portant modification d'un article pour tenir compte des évolutions réglementaires et notamment prendre en compte au sein du Contrat des dispositions de la loi du 24 août 2021 qui oblige les acheteurs publics à imposer aux titulaires de contrat relatifs au service public le respect de principes de laïcité et de neutralité par le biais de clauses qui devront obligatoirement être insérées dans les contrats.

Les **principales missions du délégataire** sont :

- **L'exploitation, l'entretien et la surveillance** des ressources en eau potable utilisées par le service, des installations de prélèvement et de transport de l'eau brute prélevée, des installations de production, des installations de stockage (dont le nettoyage annuel) et de distribution d'eau potable situées sur le périmètre délégué,

- **La réalisation de prestations et travaux** dont des travaux de renouvellement du réseau, de maîtrise du rendement de réseau, intégration des ex-régies communales, menus travaux neufs permettant l'amélioration du service, accès à la supervision du délégataire (en lecture seule),

- **La relation avec l'usager** (prise des abonnements, relevé des compteurs, suivi et renouvellement du parc de compteurs, information, gestion des réclamations, facturation, etc.),

- **La mise à jour et la tenue de l'inventaire physique et comptable** des biens du service,

- **Le conseil, avis, mises en garde et l'assistance au SIEVI** sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale,

- **La livraison d'eau en gros à la Régie Eau d'Azur et la commune de Saint-Paul-de-Vence** pour la partie de son territoire géré en délégation de service public communale.

Le service public d'eau potable dessert 11 131 habitants.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

2.2 Faits marquants en 2024

1/ Glissement de terrain sur la piste du Vegay

Le weekend du 6 et 7 avril 2024, un important glissement-coulée s'est produit sur des terrains privés, au niveau du vallon de Miaynes, sur la commune de la Roque-en-Provence.



Vue sur le glissement-coulée

Ce glissement-coulée de plus de 8.000 m^3 a impacté :

- l'ancienne piste du Canal de Végay, sous laquelle se situait l'ouvrage béton constituant le canal d'eau brute du Végay, principale ressource en eau du SIEVI ;
- le Vallon de Miaynes.

La piste permettant d'accéder aux sources du Végay dont le SIEVI a la gestion, a été reconstruite par un riverain en contrebas du glissement-coulée mais son instabilité a été constatée par le délégataire SUEZ.

Une convention est en cours de rédaction avec un des importants propriétaires du secteur pour régulariser par acte publié aux Hypothèques l'autorisation d'accès aux sources et de passage de canalisation en terrain privé.

Dès l'accord formalisé, le SIEVI pourra entreprendre les travaux de remise en état de l'accès aux sources de manière pérenne et d'enlèvement des matériaux accumulés sur le canal.

2/ Les ressources en eau

Les ressources en eau ont vu leur production augmenter de **46**% entre 2023 et 2024 ce qui a permis de retrouver des niveaux de prélèvement aux sources quasiment équivalent (-4%) par rapport à la moyenne 2020-2021.

Le prélèvement aux sources du Vegay en 2024 est le plus important depuis 2020 et a permis de secourir la source de la Gravière dont la prise d'eau a été engravée et rendue inutilisable le dernier trimestre 2024 suite à un important épisode pluvieux.

Cette importante production des sources a permis d'alimenter la Régie Eau d'Azur en eau gravitaire aux niveaux équivalents à 2020-2021.

Les ressources de Tourrettes-sur-Loup ont également été très productives ce qui a permis d'optimiser la descente d'eau vers le réservoir des Costes afin de réduire les achats d'eau au PL5 durant toute l'année 2024.

Par ailleurs, l'excédent d'eau de la surverse de la source du Clos de Garna à Tourette-du-Château a été utilisée pour alimenter les abonnés de Revest-les-Roches via le secours entre les deux communes remis en service en 2022. Plus de 7.300 m^3 ont ainsi transité permettant de réduire l'utilisation des pompages de la ressource de la Bouisse.

Les prélèvements ont baissé à la source du Cianet (-19%) en raison d'une baisse des consommations des usagers (-14%) ainsi que de la réparation de fuites sur le secteur.

Durant le mois de février, le canal du Vegay a fait l'objet d'un déracinage important en amont de l'usine afin de procéder à une inspection télévisée du Canal pour vérifier la présence de fissures. Celle-ci a montré des désordres au niveau des regards de visite de l'ouvrage. Une consultation d'entreprises a été réalisée au printemps à l'issue de laquelle l'entreprise BIOLETTO TP a été attributaire du marché pour une réalisation prévisionnelle à l'automne.

2.3 Conventions d'import et d'export

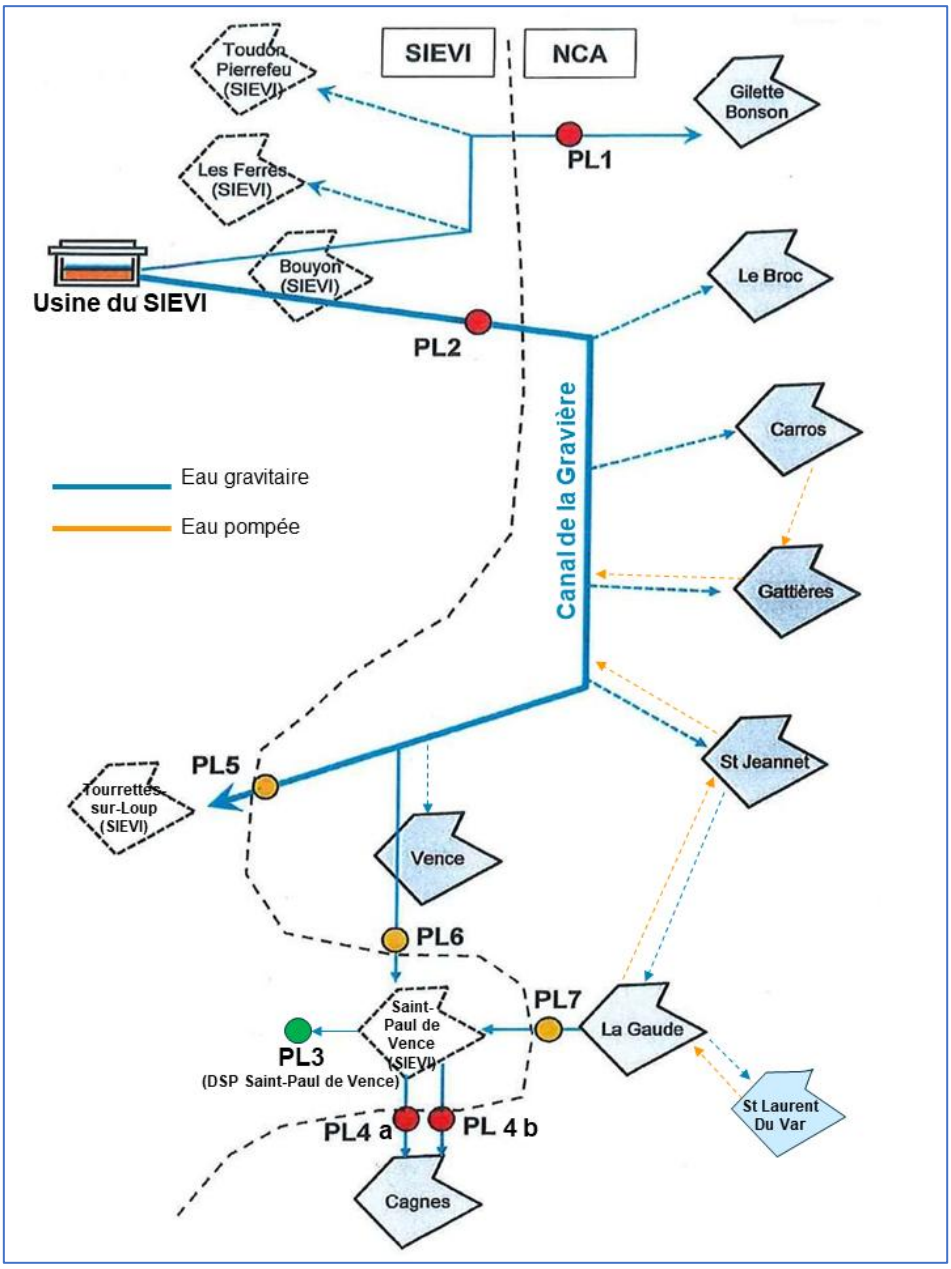
La spécificité de ce contrat de DSP porte sur les **échanges d'eau entre le SIEVI et Eau d'Azur (Régie de l'eau de la Métropole Nice Côte d'Azur).**

Ainsi, les flux d'eau sont vendus, réachetés puis revendus par le SIEVI.

Le Contrat de DSP prévoit que le **délégataire assure les livraisons d'eau** aux différents points de livraisons et **le SIEVI en assure l'exécution financière**.

S'agissant d'une caractéristique essentielle du contrat, ci-dessous le **schéma des ventes et achats d'eau entre le SIEVI et Eau d'Azur à compter du 01/01/2020 :**

- En rouge sont figurés les différents points de livraison (« PL ») du SIEVI à Eau d'Azur,
- En orange sont figurées les différents points de livraison de Eau d'Azur au SIEVI,
- En vert est figuré le point de livraison du SIEVI à la DSP de Saint-Paul de Vence (contrat repris par le SIEVI depuis le 31/12/2019).



Le SIEVI et Eau d'Azur ont signé le 13 juillet 2023 une convention d'une durée de 8 ans (jusqu'en 2030) permettant de définir les conditions financières et techniques de fournitures d'eau potable en gros entre les deux entités.

Cette convention couvre la « part exploitation » due au délégataire par le SIEVI au titre des livraisons d'eau du contrat.

Elle prévoit aussi les modalités de paiements des achats d'eau du SIEVI pour l'eau provenant du territoire de la Métropole.

L'eau peut être gravitaire, en provenance des sources du SIEVI via le PL2, mais elle peut être aussi pompée car le SIEVI peut être amené à utiliser en secours de l'eau produite à l'usine des Pugets sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Tel est le cas chaque année depuis 2021, pendant un trimestre ou deux, suite à la baisse de production du SIEVI en raison de la sécheresse.

En revanche, en 2024, comme en 2020, les volumes livrés au PL2 ont été suffisamment importants pour ne pas activer le paiement des coûts d'énergie à REA pour les volumes pompés depuis le Champ captant des pugets à Saint-Laurent-du-Var.

2.4 Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Abonnés particuliers au compteur	Abonnés au forfait	Abonnés agricoles au compteur	TOTAL
AIGLUN	121		1	122
BEZAUDUN-LES-ALPES	169		5	174
BOUYON	383	1	5	389
CONSEGUDES	108			108
COURSEGOULES	346		7	353
CUEBRIS	116			116
LA ROQUE-EN-PROVENCE	78			78
LES FERRES	118		1	119
PIERREFEU	219		1	220
REVEST-LES-ROCHES	139	3		142
ROQUESTERON	405	17		422
SAINT-PAUL DE VENCE	777		6	783
SIGALE	250		1	251
TOUDON	10			10
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	131	1		132
TOURRETTES-SUR-LOUP	2782		13	2795
TOTAL	6152		40	6214

2.5 *Prélèvement sur les ressources en eau*

Le service a **10** ressources.

Ressource en eau	Localisation	Débit nominal (m^3/j)	Volumes 2023 (en m^3)	Volumes 2024 (en m^3)	Evol 2023 à 2024	
Vegay - Eau souterraine influencée	AIGLUN	16 400	2 813 678	4 954 001	2 140 323	**76%**
Gravière - Eau surface	BEZAUDUN-LES-ALPES	13 000	1 692 790	1 564 557	-128 233	**-8%**
Gravière (forages) - Eau souterraine influencée	BEZAUDUN-LES-ALPES		211 733	332 486	120 753	**57%**
Source de la Bouisse - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES	41	15 515	15 404	-111	**-1%**
Source de Lafly - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES	41				
Source de Fuon d'Audi (comptage) - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES	*Arrêté pref. de 1967*				
Source de Clot de Garna - Eau souterraine	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	*Arrêté pref. de 1955*	11 434	14 356	2 922	**26%**
Source du Cianet - Eau souterraine	ROQUESTERON	*Arrêté pref. de 1936*	58 644	47 542	-11 102	**-19%**
Source du Prêt - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP	*Pas de DUP*	30 623	136 758	106 135	**347%**
Source de Saint-Paul - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP	*Pas de DUP*				
Source du Touronet (comptage) - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP	*Pas de DUP*				
		TOTAL :	**4 834 417**	**7 065 104**	**2 230 687**	**46,14%**

2.6 *Production*

Le service a **8** stations de production.

Le tableau ci-dessous liste, par Unité de Production (UP), la somme pour l'année 2024 des volumes produits calendaires. Ce volume permet de comparer des périodes.

Unités de production (UP)	Localisation	Volumes 2023 (en m^3)	Volumes 2024 (en m^3)	Evol 2023 à 2024	
Usine du SIEVI	BOUYON	4 564 460	6 230 918	1 666 458	36,51%
UP d'Aiglun	AIGLUN	11 340	12 931	1 591	14,03%
UP de Sigale	SIGALE	75 425	70 798	-4 627	-6,13%
UP des Hauts de Bouyon	BOUYON	7 151	6 303	-848	-11,86%
UP de Champbon	REVEST-LES-ROCHES	15 588	15 152	-436	-2,79%
UP des Ribas	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	11 399	14 356	2 957	25,94%
UP de la Traverse	ROQUESTERON	59 148	47 542	-11 606	-19,62%
UP du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP	30 969	136 758	105 789	341,59%
	TOTAL :	**4 775 480**	**6 534 758**	**1 759 278**	**36,84%**

Le volume V1 retenu pour le calcul des indicateurs réglementaires est calculé différemment : il s'agit de la différence entre l'index de fin d'année et celui de début d'année rapporté au nombre de jours de l'année. Dépourvu de calculs intermédiaires, il est donc plus précis.

Pour l'année 2024, il est égal à : **Volumes 2024 (V1)** 6 534 758 m^3

Pour rappel, **l'UP de la Traverse est équipée d'une solution de chloration** mise en service en décembre 2021.

2.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

Fournisseur	Volumes 2022	Volumes 2023	Volumes 2024	Evol 2023 à 2024		N° compteur
Régie Eau d'Azur	2 203 381	2 006 623	1 681 195	-325 428	-14,77%	PL5, PL6 et PL7
TOTAL acheté (V2) :	**2 203 381**	**2 006 623**	**1 681 195**	**-325 428**	**-14,77%**	

Il s'agit du volume d'achat le plus bas depuis 2020.

2.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes 2022	Volumes 2023	Volumes 2024	Evol 2023 à 2024		N° compteur
Abonnés domestiques	1 270 169	1 173 873	1 176 234	2 361	0,19%	
TOTAL vendu aux abonnés (V7) :	**1 270 169**	**1 173 873**	**1 176 234**	**2 361**	**0,19%**	
Régie Eau d'Azur	3 881 513	3 759 296	5 668 435	1 909 139	49,19%	PL1, PL2 et PL4 + retours PL5 et 7
VEOLIA (DSP Saint-Paul de Vence)	567 878	496 326	459 733	-36 593	-6,44%	PL3
TOTAL exporté vers d'autres services (V3) :	**4 449 391**	**4 255 622**	**6 128 168**	**1 872 546**	**42,09%**	

2.9 Autres volumes

Volumes sur factures émises (367 j ramenés à 365 j) (V7) :	**1 176 234 m^3**
Volume abonnés sans comptage (V8) :	**12 939 m^3**
Volume de service (V9):	**11 511 m^3**
Vol consommé autorisé 365 j total (V6) :	**1 200 684 m^3**

2.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **240 kilomètres** au 31/12/2024 dont :

- **25 km** de canalisation de transport d'eau,
- **215 km** de canalisation de distribution d'eau.

2.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

V1 : **volume produit** *(Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)*

V2 : **volume importé** *(Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)*

V3 : **volume exporté** *(Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)*

V4 : **volume mis en distribution** *(**V1 +V2 – V3**)*

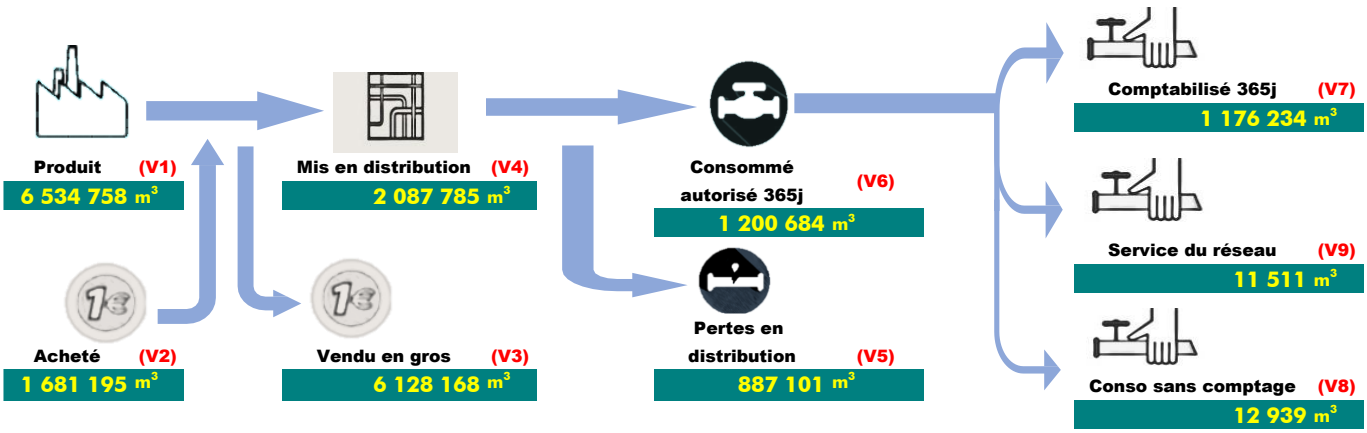
V5 : **pertes en distribution** *(**V6 – V4**)*

V6 : **volume consommé autorisé** *(**V7 + V8 + V9**)*

V7 : **volume comptabilisé** *(Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)*

V8 : **volume consommateurs sans comptage** *(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)*

V9 : **volume de service du réseau** *(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)*





Investissement contractuel – Source du Prêt (Tourrettes-sur-Loup) – Réhabilitation de la clôture et du portail

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Délibération fixant les tarifs

- Délibération du 05/07/2023 effective à compter du 01/08/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable - Mise en place d'une tarification progressive avec une tranche fixe et six tranches variables

3.2 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables au 01/01/2024 sont les suivants :

Particulier au compteur

	PRIX DE L'EAU 2024			PRIX DE L'EAU 2025			
	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	m³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Evol 2024 / 2025
Part délégataire		128,28 €	1,069 €		147,51 €	1,229 €	14,99%
Abonnement DN 12-15		36,92 €			42,45 €		
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	50	30,78 €	0,616 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	70	74,28 €	1,061 €	
Part SIEVI		71,00 €	0,592 €		71,00 €	0,592 €	0,00%
Abonnement		19,50 €			19,50 €		
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	50	20,00 €	0,40 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,450 €	70	31,50 €	0,450 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT		199,28 €	1,66 €		218,51 €	1,82 €	9,65%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU		40,80 €	0,34 €		58,80 €	0,490 €	44,12%
Prélèvement sur la ressource en eau	120	6,00 €	0,05 €	120	6,00 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	34,80 €	0,29 €				
Consommation d'eau potable				120	51,60 €	0,43 €	
Performance des réseaux d'eau potable				120	1,20 €	0,01 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €		277,31 €	2,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €		292,56 €	2,44 €	15,51%

Abonnés agricoles

	PRIX DE L'EAU 2024			PRIX DE L'EAU 2025			
	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	m³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Evol 2024 / 2025
Part délégataire		63,14 €	0,526 €		72,61 €	0,605 €	14,99%
Abonnement DN 12-15		30,76 €			35,37 €		
Consommation	120	32,38 €	0,270 €	120	37,24 €	0,310 €	
Part SIEVI		15,00 €	0,125 €		15,00 €	0,125 €	0,00%
Abonnement		3,00 €			3,00 €		
Consommation	120	12,00 €	0,10 €	120	12,00 €	0,10 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT		78,14 €	0,65 €		87,61 €	0,73 €	12,12%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU		6,00 €	0,05 €		58,80 €	0,490 €	880,00%
Prélèvement sur la ressource en eau	120	6,00 €	0,05 €	120	6,00 €	0,05 €	
Consommation d'eau potable (hors comptage spécifique pour l'abreuvement du bétail				120	51,60 €	0,43 €	
Performance des réseaux d'eau potable				120	1,20 €	0,01 €	
TOTAL PART EAU HT		84,14 €	0,70 €		146,41 €	1,22 €	74,00%
TOTAL PART EAU TTC		88,77 €	0,74 €		154,46 €	1,29 €	74,00%

FACTURES ANNUELLES 2024 POUR FORFAITS EX-REGIES

BOUYON - 1 FORFAIT 183 m³

	PRIX DE L'EAU 2024		PRIX DE L'EAU 2025		
	Total facture au 01/01/2024		Total facture au 01/01/2025	Evol 2024 / 2025	
Part délégataire	70,74 €	Part délégataire	103,50 €	46,32%	
Abonnement DN 12-15	70,74 €	Abonnement DN 12-15	103,50 €		
Part SIEVI	6,37 €	Part SIEVI	115,00 €	1705,34%	
Abonnement	6,37 €	Abonnement	115,00 €		
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	77,11 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	218,50 €	183,38%	
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	31,64 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	44,28 €	39,95%	
Prélèvement sur la ressource en eau	4,26 €	Prélèvement sur la ressource en eau	3,25 €		
Lutte contre la Pollution	27,38 €	Consommation d'eau potable	40,38 €		
		Performance des réseaux d'eau potable	0,65 €		
TOTAL PART EAU HT	108,75 €	TOTAL PART EAU HT	262,78 €	141,65%	
TOTAL PART EAU TTC	114,73 €	TOTAL PART EAU TTC	277,23 €	141,65%	

REVEST-LES-ROCHES - 3 FORFAITS 91 m3

	PRIX DE L'EAU 2024		PRIX DE L'EAU 2025		
	Total facture au 01/01/2024		Total facture au 01/01/2025	Evol 2024 / 2025	
Part délégataire	88,80 €	Part délégataire	103,50 €	16,56%	
Abonnement DN 12-15	84,29 €	Abonnement DN 12-15	103,50 €		
Location compteur	4,50 €				
Part SIEVI	67,76 €	Part SIEVI	115,00 €	69,72%	
Abonnement	63,80 €	Abonnement	115,00 €		
Location compteur	3,96 €				
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	156,56 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	218,50 €	39,56%	
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	28,38 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	52,71 €	85,73%	
Prélèvement sur la ressource en eau	4,26 €	Prélèvement sur la ressource en eau	3,25 €		
Lutte contre la Pollution	24,12 €	Consommation d'eau potable	48,81 €		
		Performance des réseaux d'eau potable	0,65 €		
TOTAL PART EAU HT	184,94 €	TOTAL PART EAU HT	271,21 €	46,65%	
TOTAL PART EAU TTC	195,11 €	TOTAL PART EAU TTC	286,13 €	46,65%	

TOURETTE-DU-CHATEAU - 1 FORFAIT 91 m³

	PRIX DE L'EAU 2024		PRIX DE L'EAU 2025		
	Total facture au 01/01/2024		Total facture au 01/01/2025	Evol 2024 / 2025	
Part délégataire	93,60 €	Part délégataire	103,50 €	10,58%	
Abonnement DN 12-15	87,69 €	Abonnement DN 12-15	103,50 €		
Location compteur	5,91 €				
Part SIEVI	41,43 €	Part SIEVI	115,00 €	177,58%	
Abonnement	38,23 €	Abonnement	115,00 €		
Location compteur	3,20 €				
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	135,03 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	218,50 €	61,82%	
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	33,20 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	34,16 €	2,89%	
Prélèvement sur la ressource en eau	4,26 €	Prélèvement sur la ressource en eau	3,25 €		
Lutte contre la Pollution	28,94 €	Consommation d'eau potable	30,26 €		
		Performance des réseaux d'eau potable	0,65 €		
TOTAL PART EAU HT	168,23 €	TOTAL PART EAU HT	252,66 €	50,19%	
TOTAL PART EAU TTC	177,48 €	TOTAL PART EAU TTC	266,56 €	50,19%	

ROQUESTERON - 2 FORFAITS 50 m³

	PRIX DE L'EAU 2024 Total facture au 01/01/2024		PRIX DE L'EAU 2025 Total facture au 01/01/2025	Evol 2024 / 2025
Part délégataire	44,00 €	Part délégataire	103,50 €	135,23%
Abonnement DN 12-15	44,00 €	Abonnement DN 12-15	103,50 €	
Part SIEVI	95,10 €	Part SIEVI	115,00 €	20,93%
Abonnement	95,10 €	Abonnement	115,00 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	139,10 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	218,50 €	57,08%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	31,22 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	41,41 €	32,64%
Prélèvement sur la ressource en eau	4,26 €	Prélèvement sur la ressource en eau	3,25 €	
Lutte contre la Pollution	26,96 €	Consommation d'eau potable	37,51 €	
		Performance des réseaux d'eau potable	0,65 €	
TOTAL PART EAU HT	170,32 €	TOTAL PART EAU HT	259,91 €	52,60%
TOTAL PART EAU TTC	179,69 €	TOTAL PART EAU TTC	274,21 €	52,60%

ROQUESTERON - 11 FORFAITS 60 m³

	PRIX DE L'EAU 2024 Total facture au 01/01/2024		PRIX DE L'EAU 2025 Total facture au 01/01/2025	Evol 2024 / 2025
Part délégataire	49,49 €	Part délégataire	103,50 €	109,15%
Abonnement DN 12-15	49,49 €	Abonnement DN 12-15	103,50 €	
Part SIEVI	116,82 €	Part SIEVI	115,00 €	-1,56%
Abonnement	116,82 €	Abonnement	115,00 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	166,31 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	218,50 €	31,38%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	31,22 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	41,41 €	32,64%
Prélèvement sur la ressource en eau	4,26 €	Prélèvement sur la ressource en eau	3,25 €	
Lutte contre la Pollution	26,96 €	Consommation d'eau potable	37,51 €	
		Performance des réseaux d'eau potable	0,65 €	
TOTAL PART EAU HT	197,53 €	TOTAL PART EAU HT	259,91 €	31,58%
TOTAL PART EAU TTC	208,39 €	TOTAL PART EAU TTC	274,21 €	31,58%

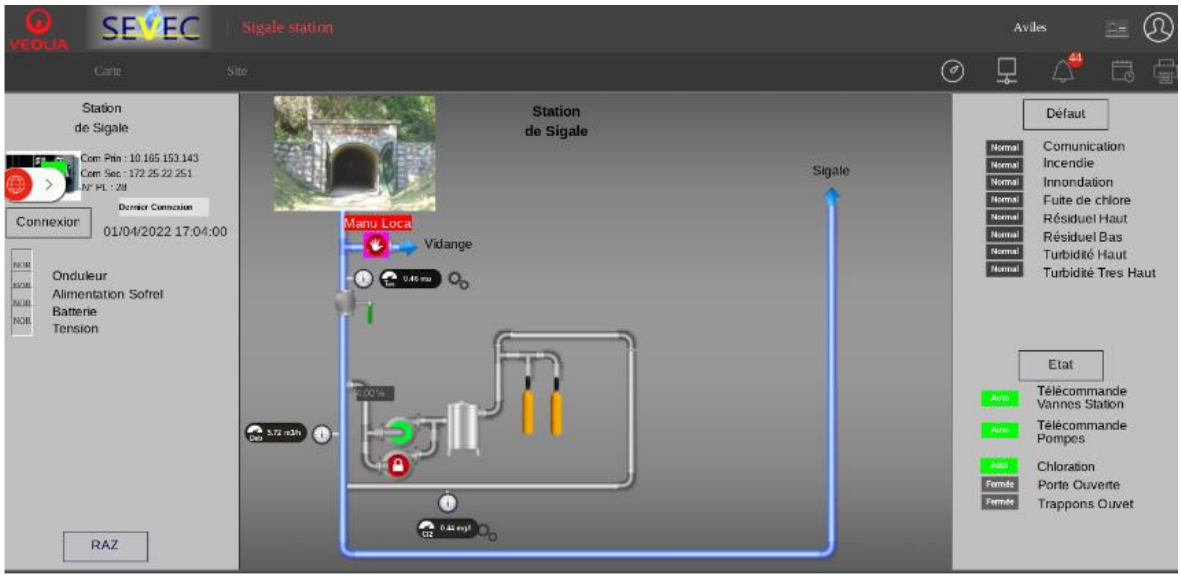
ROQUESTERON - 4 FORFAITS 78 m³

	PRIX DE L'EAU 2024 Total facture au 01/01/2024		PRIX DE L'EAU 2025 Total facture au 01/01/2025	Evol 2024 / 2025
Part délégataire	80,37 €	Part délégataire	103,50 €	28,78%
Abonnement DN 12-15	80,37 €	Abonnement DN 12-15	103,50 €	
Part SIEVI	138,82 €	Part SIEVI	115,00 €	-17,16%
Abonnement	138,82 €	Abonnement	115,00 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	219,19 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT	218,50 €	-0,31%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	31,22 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU	41,41 €	32,64%
Prélèvement sur la ressource en eau	4,26 €	Prélèvement sur la ressource en eau	3,25 €	
Lutte contre la Pollution	26,96 €	Consommation d'eau potable	37,51 €	
		Performance des réseaux d'eau potable	0,65 €	
TOTAL PART EAU HT	250,41 €	TOTAL PART EAU HT	259,91 €	3,79%
TOTAL PART EAU TTC	264,18 €	TOTAL PART EAU TTC	274,21 €	3,79%

3.3 Recettes (en €)

RECETTES DU SIEVI	ANNEE 2024 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	**688 917,68 €**
Vente d'eau en gros à REA et DSP Saint-Paul de Vence	**1 622 836,63 €**
Paiement VEOLIA pour achat eau PL5, 6 et 7	**419 416,64 €**
TOTAL	**2 731 170,95 €**
AUTRES RECETTES	
SUBVENTIONS	
Conseil Départemental 06	**151 479,87 €**
TOTAL	**151 479,87 €**
TOTAL DES RECETTES SIEVI :	**2 882 650,82 €**

RECETTES DU DELEGATAIRE	ANNEE 2024 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	**1 418 138,00 €**
Vente d'eau en gros	**1 140 738,00 €**
Autres	**174,00 €**
TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	**2 559 050,00 €**



Investissement contractuel – Accès à la supervision (bien de retour) - Outil du délégataire qui permet d'avoir la visu à distance du fonctionnement des installations (niveau réservoir, pompes en fonctionnement ou pas…) et qui permet de manœuvrer et prendre la main sur les ouvrages

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes proviennent :

- Des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique,
- Des prélèvements réalisés par le délégataire dans le cadre de son **auto-contrôle**.

Le **taux de conformité** est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés – nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

1/ QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	113	111	**98,23%**	88	87	**98,86%**
Paramètres physico-chimiques	62	62	**100,00%**	63	63	**100,00%**

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités
Paramètres soumis à limite de qualité						
Paramètres microbiologiques	226	223	**3**	182	180	**2**
Paramètres physico-chimiques	2134	2134	**0**	78	78	**0**

MICROBIOLOGIE :

Dépassement limite qualité sur **paramètre entérocoques fécaux** à Revest-les-Roches (WC Mairie) - Purge réseau, vidange réservoir Soubrana, robinet de puge installé jusqu'à nouveau prélèvement conforme de l'ARS début avril

2/ QUALITE DE LA RESSOURCE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités
Paramètres soumis à limite de qualité						
Paramètres microbiologiques	20	20	**0**	158	158	**0**
Paramètres physico-chimiques	2454	2454	**0**	190	189	**1**

PHYSICO-CHIMIE :

Dépassement limite qualité sur **paramètres Nitrates source Lafly**

Données compilées des contrôles sanitaires (ARS) + Autosurveillance délégataire.

4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barême suivant :

00%	*Aucune action de protection*
20%	*Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*
40%	*Avis de l'hydrogéologue rendu*
50%	*Dossier déposé en préfecture*
60%	*Arrêté préfectoral*
80%	*Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*
100%	*Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

Comme le SIEVI a plusieurs ressources, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource en eau	Localisation	Valeur indice (en %) - V1	Volumes 2024 (en m³) - V2	Pondération V1*V2
Eau souterraine Vegay	AIGLUN	100%	4 572 644	4 572 644
Eau surface Gravière	BEZAUDUN-LES-ALPES	80%	1 748 306	1 398 645
Eau souterraine Gravière (forages)	BEZAUDUN-LES-ALPES			
Eau souterraine - Source de la Bouisse	REVEST-LES-ROCHES	100%	15 152	15 152
Eau souterraine - Source de Lafly	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Fuon d'Audi	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Clot de Garna	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	100%	14 356	14 356
Eau souterraine - Source du Cianet	ROQUESTERON	100%	47 542	47 542
Eau souterraine - Source du Prêt	TOURETTES-SUR-LOUP	40%	136 758	54 703
Eau souterraine - Source de Saint-Paul	TOURETTES-SUR-LOUP			
Eau souterraine - Source du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP			
		TOTAL :	6 534 758	6 103 042

Valeur 2023 de l'indice global (V1*V2)/V2 : 93%

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **93 %.**

Tourrettes-sur-Loup – Route de la Madeleine - Report 50 branchements d'une ancienne canalisation fuyarde en acier 60 mm vers une canalisation non fuyarde en fonte 150 mm







4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le défini à l'article D.2224-5-1 du CGCT répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un **total de 40 points** sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A - Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B - Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		97 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
	Total Parties A et B :	45	43
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points comptabilisés uniquement si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	Total:	120	103

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2023 est de : **103.**

4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des **volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service**.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement de réseau :

(V6 + V3) / (V1 +V2)	**89,2%**	**Rendement de réseau distribution 2024**

Rappel de la valeur 2023 : 80,5 %.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de **56.34 %** (46,2 % en 2023).

4.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés :

(V4 - V7) / 365 x 214,5 km (linéaire de réseau de desserte)	**11,64**	**m^3/km/jour**

Rappel de la valeur 2023 : 17,28 m^3/km/jour.

4.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service**.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau :

(V4 - V6) / 365 x 214,5 km (linéaire de réseau de desserte)	**11,33**	**m^3/km/jour**

Rappel de la valeur 2023 : 16,88 m^3/km/jour.

4.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la **moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en mètres) :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire réseau distribution total (m)	214 295	213 797	215 737	214 513	213 931
Linéaire **renouvellement CEO** (m)	85	359	1 077	1 078	510
% renouvellement CEO	0,04%	0,17%	0,50%	0,50%	0,24%
Linéaire **renouvellement SIEVI** (m)	455	140	323	84	817
Linéaire renouvelé **total** (m)	540	499	1 400	1 162	1 327
% renouvellement total	**0,25%**	**0,23%**	**0,65%**	**0,54%**	**0,62%**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,46%.**



Bezaudun-les Alpes – Chemin de la Feubies Est
Renouvellement de réseau fuyard sur 525 ml



5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Travaux réalisés par le SIEVI au cours de l'exercice

N° OP	Nature des travaux	Commune	Montant (en € HT)
462	Renforcement réseau AEP sous RD217 - Coordination REAAM - Phase 1 (Quartier du Cluot)	PIERREFEU	52 708,96 €
477	Renforcement réseau AEP - Route de l'Adrech - Convention CASA (frais maîtrise d'œuvre)	BOUYON	2 113,38 €
490	Renouvellement réseau AEP - RD8 - Quartier de l'Ourméou	COURSEGOULES	184 083,21 €
495	Diagnostic structure Source du Touronet	TOURRETTES-SUR-LOUP	7 671,00 €
474	Renouvellement réseau AEP - Rues du Collet	SIGALE	29 418,17 €
476	Rétablissement de la vidange d'eau brute en amont de la station de chloration	SIGALE	2 970,00 €
479	Extension réseau AEP - Quartier Baus Roux	REVEST-LES-ROCHES	74 908,81 €
488	Instrumentation sources du Vegay	AIGLUN	223 493,38 €
491	Optimisation filtration Usine du SIEVI	BOUYON	6 935,00 €
504	Comblement affouillement Chalet Vegay	BOUYON	9 830,00 €
		TOTAL :	594 131,91 €





Investissement contractuel - Stations de chloration d'Aiglun et de Sigale – Renouvellement des analyseurs de chlore

5.2 *Travaux réalisés par le délégataire au cours de l'exercice*

RENOUVELLEMENT PROGRAMME réalisé en 2024						
	Dotation 2024 au Contrat	Reliquat 2023	Qté	Prix unitaire (en € HT)	TOTAL REALISE (en € HT)	Solde cumulé (en € HT)
Branchements	169 753,69 €	- 57 760,00 €	0	1 321,44 €	- €	
Compteurs			331	72,30 €	23 930,95 €	
Equipements			*Selon programme validé avec le SIEVI*		*33 767,00 €*	
TOTAL :	169 753,69 €	- 57 760,00 €			57 697,95 €	54 295,74 €

Sous réserve de validation des opérations de fin de contrat

FONDS DE TRAVAUX 2024			
	Dotation 2024 au Contrat	TOTAL REALISE (en € HT)	DIFFERENTIEL (en € HT)
Saint-Paul de Vence - Antenne route de la Colle	312 806,39 €	16 117,30 €	
Aiglun - Analyseur chlore au réservoir		14 804,83 €	
Bouyon - ITV arrivée canal en amont usine		6 889,26 €	
Tourrettes-sur-Loup - Pose débitmètre + turbiditmètre au réservoir du Touronet		7 079,68 €	
Tourrettes-sur-Loup - Route de la Madeleine - Reprise de 33 brts		63 113,22 €	
SIEVI - Renouvellement branchements isolés		56 821,58 €	
	312 806,39 €	164 825,87 €	147 980,52 €

Sous réserve de validation des opérations de fin de contrat



Usine du SIEVI – Filtres



5.3 Travaux budgétés par le SIEVI en 2025

Ces opérations constituent l'inventaire des projets du réseau d'eau potable, identifiées notamment lors des visites annuelles aux communes.

La somme inscrite au budget en 2025 est de 3.600.000 € HT (article 2317), y compris les crédits de report 2025.

Numéro Opération	chap	Localisation	Description du projet	Inscription BP 2024 (en € HT)	Montant cumulé (en € HT)
345	2317	Tourrettes/Loup	Route des Valettes Sud - Renouvellement réseau AEP sur 450 ml	215 000 €	215 000 €
433	2317	Bezaudun-les-Alpes	Renforcement - réservoir du Viriou (400m³)	550 000 €	765 000 €
466	2317	Bezaudun-les-Alpes	Source de la Gravière - Travaux enlèvement végétation et curage	255 000 €	1 020 000 €
474	2317	Sigale	Rue de la Baume et montée de Baousset + antenne ruelle Rompecu (phase 2))	72 000 €	1 092 000 €
476	2317	Sigale	Décharge vers l'Estéron de la station de chloration de Sigale en cas de turbidité	76 000 €	1 168 000 €
478	2317	Roquesteron	Renforcement réseau AEP - Quartier Chabauda	261 000 €	1 429 000 €
479	2317	Revest-les-Roches	Extension réseau AEP - Quartier Baous Roux	16 000 €	1 445 000 €
482	2317	Roquesteron	Maillage des réseaux haut et bas service	230 000 €	1 675 000 €
488	2317	Aiglun	Instrumentation des 3 sources et des 3 surverses des sources du Vegay	100 000 €	1 775 000 €
491	2317	Bouyon	Usine de potabilisation - Optimisation de la filtration	170 000 €	1 945 000 €
494	2317	Bouyon	Canal du Vegay - Fissurations à l'arrivée de l'usine	30 000 €	1 975 000 €
496	2317	Tourrettes/Loup	Raccordement au réseau AEP - Chemin des Baou - Usagers Eau brute	70 000 €	2 045 000 €
497	2317	Tourrettes/Loup	Chemin de la Tuilière - Renouvellement canalisation	55 000 €	2 100 000 €
498	2317	Pierrefeu	Rte du Scordiglaus - Problèmes de pression et de colmatage par du calcaire	176 000 €	2 276 000 €
499	2317	Coursegoules	Renouvellement réseau AEP - Rues de l'Escaou	30 000 €	2 306 000 €
503	2317	La Roque-en-Provence	Rétablissement de la circulation sur la piste du Canal de Végay	50 000 €	2 356 000 €
504	2317	Bouyon	Usine du SIEVI - Affouillements au chalet d'arrivée des eaux du Vegay	60 000 €	2 416 000 €
505	2317	Roquesteron	Maillage des réseaux ex-régie/SIEVI + reprise branchement long + tamponnage canalisation prop; privée	10 000 €	2 426 000 €
506	2317	Bouyon	Station de chloration hauts de bouyon : création cuve eau traitée	70 000 €	2 496 000 €
507	2317	Bezaudun-les-Alpes	Source de la Gravière - Débroussaillement et remplacement des clôtures du PPI	105 000 €	2 601 000 €
509	2317	Roquesteron	Renouvellement réseau AEP 850 ml - Quartier Chabauda	370 000 €	2 971 000 €
510	2317	Les Ferres - Gilette	Conduite d'alimentation du PL1 - Renforcement réseau AEP sur 1.1 km	600 000 €	3 571 000 €
10	2317		Divers travaux AEP	29 000 €	**3 600 000** €

5.4 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

N°	Objet	Début/Fin	Durée	Organisme prêteur	Dette origine Euros	Capital restant dû au 31/12/2024
63	Réseau AEP - ST-PAUL DE VENCE	2015/2029	15 ans	CAISSE EPARGNE	115 000,00 €	41 837,08 €
64	Usine SIEVI	2018/2033	15 ans	CREDIT AGRICOLE	200 000,00 €	118 452,50 €
65	prêt 00600139507 - ex-regie TSL	2020/2027	8 ans	CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	31 250,00 €
66	prêt 2005 132 - ex-regie TSL	2020/2025	6 ans	CAISSE EPARGNE	300 000,00 €	20 403,15 €
67	prêt 5296671 - ex-regie ROQ	2020/2045	25 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	77 658,00 €	63 679,56 €
68	prêt 1240021 - ex regie SPDV	2014/2028	15 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	200 000,00 €	65 022,98 €
69	prêt 00600593392 - ex-regie SPDV	2012/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE	280 000,00 €	133 042,26 €
70	prêt 00778462892J - ex-regie SPDV	2008/2027	20 ans	CREDIT FONCIER	600 000,00 €	123 555,13 €
71	prêt 00601216831 - ex-regie SPDV	2016/2026	10 ans	CREDIT AGRICOLE	80 000,00 €	14 000,00 €
73	prêt Compteurs ex régies (OP453)	2022/2051	30 ans	CREDIT AGRICOLE	1 390 000,00 €	1 251 000,04 €
74	prêt extension reseau Revest-les-Roches	2024/2039	15 ans	CREDIT AGRICOLE	60 000,00 €	60 000,00 €
				TOTAL GENERAL :	3 602 658,00 €	1 922 242,70 €

5.5 Amortissements

L'actif de la commune de Saint-Paul de Vence a été intégré au patrimoine du SIEVI par délibération tripartite (Commune, SIEVI, CASA) contenant un procès-verbal tripartite de mise à disposition des biens signé par les trois parties le 05/11/2021.

Le montant des amortissements du SIEVI pour l'ensemble du réseau d'eau potable en 2024 est de **340.438,00**€.





Bouyon – Route de l'Adrech - Renouvellement de réseau fuyard sur 308 ml

6 ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

Aiglun	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		199,20 €		207,88 €	4,36%
Abonnement (Part REAAM)		79,68 €		83,15 €	
Consommation (Part REAAM)	120	119,52 €	0,996 €	124,73 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		218,40 €		209,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		240,24 €		229,99 €	-4,27%
TOTAL FACTURE TTC	120	493,52 €	4,11 €	522,55 €	5,88%

Bézaudun-les-Alpes	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		77,00 €		137,60 €	78,70%
Abonnement (Part CASA)		23,00 €		50,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	54,00 €	0,450 €	87,60 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		96,20 €		138,68 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		96,20 €		138,68 €	44,16%
TOTAL FACTURE TTC	120	349,48 €	2,91 €	431,24 €	23,39%

Bouyon	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		53,87 €		121,20 €	124,99%
Abonnement (Part CASA)		10,67 €		30,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	43,20 €	0,360 €	91,20 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		73,07 €		122,28 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		73,07 €		122,28 €	67,35%
TOTAL FACTURE TTC	120	326,35 €	2,72 €	414,84 €	27,11%

Conségudes	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		84,25 €		98,80 €	17,27%
Abonnement (Part CASA)		24,25 €		25,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	60,00 €	0,500 €	73,80 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		103,45 €		99,88 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		103,45 €		99,88 €	-3,45%
TOTAL FACTURE TTC	120	356,73 €	2,97 €	392,44 €	10,01%

Coursegoules	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		19,40 €		121,76 €	527,63%
Abonnement (Part CASA)		5,00 €		35,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	14,40 €	0,120 €	86,76 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		38,60 €		122,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		38,60 €		122,84 €	218,24%
TOTAL FACTURE TTC	120	291,88 €	2,43 €	415,40 €	42,32%

Cuébris	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		151,20 €		170,72 €	12,91%
Abonnement (Part REAAM)		60,48 €		68,29 €	
Consommation (Part REAAM)	120	90,72 €	0,756 €	102,43 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		170,40 €		171,92 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		187,44 €		189,11 €	0,89%
TOTAL FACTURE TTC	120	440,72 €	3,67 €	481,68 €	9,29%

Les Ferres	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		61,90 €		81,96 €	32,41%
Abonnement (Part CASA)		18,70 €		24,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	43,20 €	0,360 €	57,96 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		81,10 €		83,04 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		81,10 €		83,04 €	2,39%
TOTAL FACTURE TTC	120	334,38 €	2,79 €	375,60 €	12,33%

Pierrefeu	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		188,40 €		199,52 €	5,90%
Abonnement (Part REAAM)		75,36 €		79,81 €	
Consommation (Part REAAM)	120	113,04 €	0,942 €	119,71 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		207,60 €		199,52 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		228,36 €		219,47 €	-3,89%
TOTAL FACTURE TTC	120	481,64 €	4,01 €	512,04 €	6,31%

Revest-les-Roches	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		171,60 €		186,52 €	8,70%
Abonnement (Part REAAM)		68,64 €		74,61 €	
Consommation (Part REAAM)	120	102,96 €	0,858 €	111,91 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		190,80 €		187,72 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		209,88 €		206,49 €	-1,61%
TOTAL FACTURE TTC	120	463,16 €	3,86 €	499,06 €	7,75%

Roquestéron	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		183,60 €		195,80 €	6,64%
Abonnement (Part REAAM)		73,44 €		78,32 €	
Consommation (Part REAAM)	120	110,16 €	0,918 €	117,48 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		202,80 €		197,00 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		223,08 €		216,70 €	-2,86%
TOTAL FACTURE TTC	120	476,36 €	3,97 €	509,26 €	6,91%

La Roque-en-Provence	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		204,00 €		141,76 €	-30,51%
Abonnement (Part CASA)		60,00 €		40,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	144,00 €	1,200 €	101,76 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		223,20 €		142,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		223,20 €		142,84 €	-36,00%
TOTAL FACTURE TTC	120	476,48 €	3,97 €	435,40 €	-8,62%

Saint-Paul-de-Vence	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		243,29 €		267,63 €	10%
Abonnement (Part CASA)		6,10 €		6,71 €	
Consommation (Part délégataire)	120	21,19 €	0,1766 €	- €	
Consommation (Part CASA)	120	216,00 €	1,8000 €	260,92 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		262,49 €		268,71 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		262,49 €		268,71 €	2,37%
TOTAL FACTURE TTC	120	515,77 €	4,30 €	561,27 €	8,82%

Sigale	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		151,20 €		170,72 €	13%
Abonnement (Part REAAM)		60,48 €		68,29 €	
Consommation (Part REAAM)	120	90,72 €	0,756 €	102,43 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		170,40 €		171,92 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		187,44 €		189,11 €	0,89%
TOTAL FACTURE TTC	120	440,72 €	3,67 €	481,68 €	9,29%

Toudon	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%

Remarque : Aucun des 10 abonnés n'est raccordé à l'assainissement collectif

Tourette-du-Château	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		171,60 €		186,52 €	8,70%
Abonnement (Part REAAM)		68,64 €		74,61 €	
Consommation (Part REAAM)	120	102,96 €	0,8580 €	111,91 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		190,80 €		187,72 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		209,88 €		206,49 €	-1,61%
TOTAL FACTURE TTC	120	463,16 €	3,86 €	499,06 €	7,75%

Tourrettes-sur-Loup	m³	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Total facture au 01/01/2025	Evol 2024/2025
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		199,28 €	1,661 €	218,51 €	9,65%
Part délégataire		128,28 €	1,069 €	147,51 €	14,99%
Abonnement		36,92 €		42,45 €	
Consommation tranche 1	50	26,76 €	0,535 €	30,78 €	
Consommation tranche 2	70	64,60 €	0,923 €	74,28 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		40,80 €	0,34 €	58,80 €	44,12%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Lutte contre la Pollution (jusqu'au 31/12/2024)	120	34,80 €	0,29 €		
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			51,60 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAU HT		240,08 €	2,00 €	277,31 €	15,51%
TOTAL PART EAU TTC		253,28 €	2,11 €	292,56 €	15,51%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		225,12 €		227,03 €	1%
Part délégataire (Traitement)		106,12 €	0,900 €	108,03 €	
Abonnement		22,00 €		22,40 €	
Consommation	120	84,12 €	0,7010 €	85,63 €	
Part CASA (Collecte)		119,00 €	0,992 €	119,00 €	0,00%
Abonnement		23,00 €		23,00 €	
Consommation	120	96,00 €	0,8000 €	96,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,08 €	-94,38%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,08 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		244,32 €		228,11 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		256,85 €		250,92 €	
TOTAL FACTURE TTC	120	510,13 €	4,25 €	543,48 €	6,54%